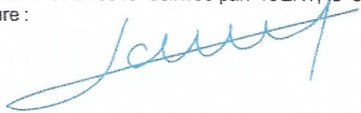




DIAGNOSTICS-ENERGIES-SERVICES 8 Clos les Charmilles 64320 Ousse | N°SIREN : 511 387 474 | Assurance : AGF n° 44404505
 Tél. : 05.59.81.74.53 06.76.63.25.10 Email : des-pyrenees@sfr.fr Web : www.des-pyrenees.fr

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : 12/DES-0136 Valable 10 ans à partir du : 14/10/2012 Type de bâtiment : Habitation (maisons individuelles) Année de construction : Avant 1975 Surface habitable : 126,70 m ² Adresse : 1124, Av de PAU 65500 VIC-EN-BIGORRE	Date : 14/10/2012 Diagnostiqueur : LAPLAGNE Jean Certification CPDI 0916 délivrée par: ICERT, le 08/01/2009 Signature : 
--	---

Propriétaire : Nom : M. MARTINEZ Angel Adresse : 1124, Av de PAU 65500 VIC-EN-BIGORRE	Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :
--	--

Consommations annuelles par énergie

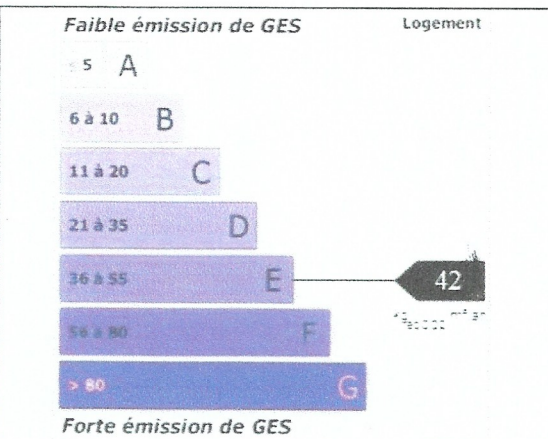
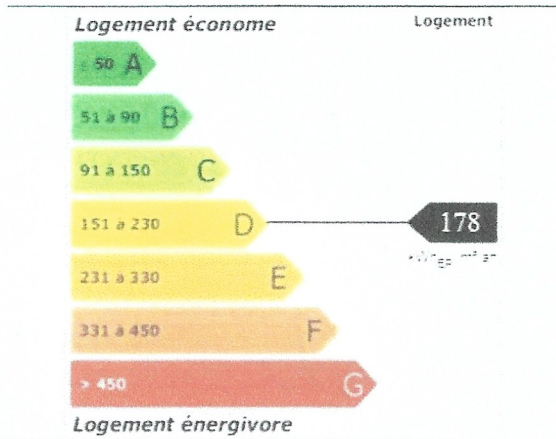
Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 15c, prix moyens des énergies indexés au 15 août 2010. Références réglementaires utilisées: arrêté du 21 mars 2011, arrêté du 11 octobre 2010, arrêté du 15 septembre 2006, article R.134-1 à R.134-5 du CCH.

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (€ TTC)
	détail par usage en kWh _{EP}	détail par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Gaz Naturel : 20 142 kWh _{EP}	20 142 kWh _{EP}	1 116 €
Eau chaude sanitaire	Gaz Naturel : 2 359 kWh _{EP}	2 359 kWh _{EP}	131 €
Climatisation	-	0 kWh _{EP}	0 €
CONSUMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES	Gaz Naturel : 22 500 kWh _{EP}	22 500 kWh _{EP}	1 427 € (dont abonnement : 180 €)

Consommations énergétiques (en énergie primaire) Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement
---	--

Consommation conventionnelle : 178 kWh ep/m².an

Estimation des émissions : 42 kg eqCO₂/m².an





Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : 12/DES-0136
Date du repérage : 10/10/2012



<p>Désignation du ou des bâtiments</p> <p><i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : ... Hautes-Pyrénées Adresse : 1124, Av de PAU Commune : 65500 VIC-EN-BIGORRE Section cadastrale BT, Parcelle numéro 39, Désignation et situation du ou des lots de copropriété : Lot numéro Non communiqué, Périmètre de repérage : Maison</p>	<p>Désignation du propriétaire</p> <p><i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : ... M. MARTINEZ Angel Adresse : 1124, Av de PAU 65500 VIC-EN-BIGORRE</p>												
<p>Objet de la mission :</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> Dossier Technique Amiante</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Etat termites</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Installation gaz</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Constat amiante avant-vente</td> <td><input type="checkbox"/> CREP</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Installation électrique</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Diag amiante avant travaux</td> <td><input type="checkbox"/> Métrage (Loi Carrez)</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic énergétique</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Diag amiante avant démolition</td> <td><input type="checkbox"/> Métrage (Loi Boutin)</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Etat Risques Naturel et technologique</td> </tr> </table>		<input type="checkbox"/> Dossier Technique Amiante	<input checked="" type="checkbox"/> Etat termites	<input checked="" type="checkbox"/> Installation gaz	<input type="checkbox"/> Constat amiante avant-vente	<input type="checkbox"/> CREP	<input checked="" type="checkbox"/> Installation électrique	<input type="checkbox"/> Diag amiante avant travaux	<input type="checkbox"/> Métrage (Loi Carrez)	<input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic énergétique	<input type="checkbox"/> Diag amiante avant démolition	<input type="checkbox"/> Métrage (Loi Boutin)	<input checked="" type="checkbox"/> Etat Risques Naturel et technologique
<input type="checkbox"/> Dossier Technique Amiante	<input checked="" type="checkbox"/> Etat termites	<input checked="" type="checkbox"/> Installation gaz											
<input type="checkbox"/> Constat amiante avant-vente	<input type="checkbox"/> CREP	<input checked="" type="checkbox"/> Installation électrique											
<input type="checkbox"/> Diag amiante avant travaux	<input type="checkbox"/> Métrage (Loi Carrez)	<input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic énergétique											
<input type="checkbox"/> Diag amiante avant démolition	<input type="checkbox"/> Métrage (Loi Boutin)	<input checked="" type="checkbox"/> Etat Risques Naturel et technologique											

Documents annexes : Certificat de compétences, attestation d'assurance

8 Clos les Charmilles, 64320 Ousse - Tél. : 05.59.81.74.53 06.76.63.25.10 /
N°SIREN : 511 387 474 - Compagnie d'assurance : AGF / 44404505



FACTURE N° FA120143	Date : 09/10/2012
DIAGNOSTICS-ENERGIES-SERVICES 8 Clos les Charmilles, 64320 Ousse Tél. : 05.59.81.74.53 06.76.63.25.10 / SIRET : 511 387 474 000 14 Police d'assurance : ... AGF 44404505 Code APE : 7120B Capital social : 10000 €	

M. MARTINEZ Angel
 1124, Av de PAU
 65500 VIC-EN-BIGORRE

Facture correspondant au dossier :

Référence	Effectuée le	Immeuble bâti visité
12/DES-0136	10/10/2012	M. MARTINEZ Angel 1124, Av de PAU 65500 VIC-EN-BIGORRE

Diag. termites, Gaz, Electricité, Diagnostic de Performance Energétique, Etat des Risques Naturels et Technologiques

Référence	Désignation	P Unit € HT	Taux TVA	Quant.	Montant € HT	Montant TVA	Montant € TTC
PVFM2 atgedé	Forfait Terme, Gaz, ERNT, DPE, Electricité maison 100 à 150 m ²	317,73	19,60	1	317,73	62,27	380,00

Total HT	317,73 €
Total TVA	62,27 €
Total TTC	380,00 €

Détail Paiement	
Total Paiement	0,00 €
Montant dû	380,00 €

Etat relatif à la présence de termites n° 12/DES-0136 

Étage - Chambre 3	Sol - parquet Murs - papier peint Plafond - plâtre peint Fenêtre(s) en PVC Porte(s) en bois Plinthes en bois	Absence d'indice d'infestation de termites	
Étage - Séjour	Sol - parquet Murs - papier peint Plafond - plâtre peint Fenêtre(s) en PVC Plinthes en bois	Absence d'indice d'infestation de termites	
Étage - Cuisine	Sol - carrelage Murs - enduit peint, faïence Plafond - plâtre peint Fenêtre(s) en PVC Porte(s) en bois Plinthes en carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites	
Étage - WC	Sol - carrelage Murs - papier peint Plafond - plâtre peint Fenêtre(s) en bois Porte(s) en bois Plinthes en carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites	
Étage - Salle de bain	Sol - carrelage Murs - faïence Plafond - lames PVC Fenêtre(s) en PVC Porte(s) en bois	Absence d'indice d'infestation de termites	
Étage - Véranda	Sol - carrelage Murs Plafond - PVC Fenêtre(s) en aluminium Porte(s) en PVC	Absence d'indice d'infestation de termites	
Combles	Sol - solives bois et laine de verre Murs Plafond - Toiture nue	Absence d'indice d'infestation de termites	
Garage	Sol - béton Murs - parpaing Plafond - hourdi brut Porte(s) en bois et en métal	Absence d'indice d'infestation de termites	
Extérieur	Sol - terre et herbe Arbres	Absence d'indice d'infestation de termites	

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
- (2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
- (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

F. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Non visibles et non contrôlables sans démontage, sans travaux, sans dépose ou accessibilité mise en place par le propriétaire :

Nous n'avons pu expertiser les parties se trouvant sous l'isolant car elles sont inaccessibles
 Nous nous proposons de revenir les expertiser dès que le propriétaire les aura rendues accessibles (enlèvement de la laine de verre, de roche ... etc).
 Les planchers, solives, bois de charpente, murs, occultés par du parquet, plâtre, coffrage, isolant, revêtement fixé ou collé.
 L'intérieure des cloisons sèches.
 Les murs occultés par des cloisons de doublage.

Etat relatif à la présence de termites n° 12/DES-0136



La sous face des plinthes.
 La sous face des planchers stratifiés.
 La partie enterrée des souches et des végétaux. Non visibles et non contrôlables sans dessouchage.
 Cependant si le vendeur ou l'acquéreur met en œuvre une accessibilité, nous reviendrons gracieusement expertiser les parties d'ouvrage et éléments non visités.

EXCLUSION : à qui incombe la responsabilité dès lors que les exclusions sont du fait du propriétaire ou du donneur d'ordre ?

En ce qui concerne les éléments d'ouvrage qui n'ont pu être expertisés nous vous rappelons que nous n'exonérons pas de sa responsabilité le propriétaire pour les zones concernées. Dans un cas avéré d'altération biologique des bois ou matériaux dans les zones d'exclusions décrites ci-dessus, le cabinet DIAGNOSTICS- ÉNERGIES-SERVICES n'exonérera pas de sa responsabilité le propriétaire du bien immobilier désigné ci-dessus. Dans le cas où, ultérieurement il serait découvert dans ces zones des traces ou présence de champignons, larves xylophages, termites, faiblesse mécanique, seule la responsabilité du propriétaire sera engagée et recherchée.

Dans ce cas, les articles 1641, 1643 et suivant du code civil pourront être actionnés, le cas échéant par le nouveau propriétaire à l'encontre exclusive de l'ancien propriétaire. En l'espèce, en aucun cas, la responsabilité de l'expert émissaire du présent rapport ne pourra être recherchée.

Devoir de conseil :

Dans le cas où les conclusions de ce rapport ont révélé la présence d'indice d'infestation de termites ou d'autres pathologies de bois ouvrés, il appartiendra au propriétaire ou à l'éventuel acquéreur de s'informer auprès d'une entreprise spécialisée sur le bien-fondé d'effectuer un traitement préventif, curatif et de faire vérifier la résistance mécanique des bois ouvrés par un homme de l'art.

Pour ne pas favoriser le développement du termite souterrain, il est souhaitable d'évacuer les bois divers en contact avec le sol et de stocker le bois de chauffage sur une chape de béton ou au moins de l'isoler du sol.

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

G. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR XP P 03-201 (Sept. 2007) et à l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique à l'aide d'un poinçon des boiseries.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Propriétaire
 Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Etat relatif à la présence de termites n° 12/DES-0136



I. - Annexe – Plans, croquis et Photos



Photo n° Ph001
 Localisation : Combles
 Description : Présence d'injecteurs et bouchage des éléments de charpente

J. - Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur

Voir les annexes du dossier de diagnostics technique